

Demande d'autorisation de manifestation

Formulaire à déposer au moins 3 mois avant la date prévisionnelle de la manifestation (sauf cas n° 1 et 3), la date de dépôt en Mairie faisant foi. Seules les demandes écrites seront prises en compte.

DEMANDEUR

Nom de la structure :

Association Société Mairie Autre (préciser) :

Adresse du siège social :

Nom de l'organisateur : Fonction :

Téléphone : E-mail :

MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation :

Type de manifestation (loto, spectacle, exposition...) :

Lieu(x) : Date(s) :

Entrée : payante gratuite

Période complète d'occupation du lieu (y compris jours de montage et démontage) :

du (date) (heure) au (date) (heure)

Horaires de la manifestation :

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,

A Saint-Lys, le Signature

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNE

Manifestation autorisée

Manifestation refusée

Motif du refus :

A Saint-Lys, le

Monique D'Oliveira

Adjointe déléguée à la vie associative
et à l'animation de la Ville

Procédure

CAS n°1 besoin d'aide de la ville (couleur orange et/ou rose du DT)



Réaliser une DAM au moins 2 mois
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)
au moins 1 mois avant le début
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 15 jours après

CAS n°2 besoin d'aide de la ville (tous les autres cas)



Réaliser une DAM au moins 3 mois
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)
au moins 2 mois avant le début
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 1 mois après

CAS n°3 pas besoin d'aide de la ville



Réaliser une demande d'autorisation
de manifestation (DAM) au moins 1
mois avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après